



Contrat d'engagement Œufs
Janvier à Mai 2024

Page 1 sur 2

Entre l'adhérent de l'Association « *L'Étang Aux Petits Oignons* »

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél.....

E-mail :

Et le producteur : EARL de PONTALY - Cécile et Alexandre Ruèche

Ferme de Pontaly, Route de Fontenay 78870 Bailly

www.fermedepontaly.fr

a. Engagements de l'adhérent :

Adhérer à l'association « *L'Étang Aux Petits Oignons* » pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur demande auprès de la secrétaire de l'association). Entre autres et en référence à la charte des Amap, l'AMAP s'est engagée dans un partenariat solidaire, local, contractualisé, sans intermédiaire commercial.

- Préfinancer la production (voir le prix des produits et les modalités de règlement).

Les chèques libellés à l'ordre de « EARL de PONTALY » sont collectés par la référente désignée par l'Association « *L'Étang Aux Petits Oignons* » qui les transmettra aux producteurs en début de contrat.

- Venir chercher ses produits à la date fixée sur le lieu de distribution. En cas d'impossibilité, il appartient à l'adhérent de faire retirer ses produits par un tiers dont il aura signalé l'identité au référent de distribution. Aucun remboursement ne sera effectué.

b. Engagements du producteur :

- La livraison aux dates fixées des produits de qualité, frais, issus de sa production.
- Produire selon des méthodes respectueuses de l'environnement conformément à la charte de l'AMAP.
- Si possible, être présent aux distributions et donner des nouvelles de son activité.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.
- Accueillir les adhérents sur son lieu de production à des dates convenues.

c. Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité de production et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

d. Distribution des produits :

-Lieu de distribution : Auberderie, anciens vestiaires du foot, l'Étang-la-Ville

-Horaire de distribution : vendredi de 18h à 19h30.

-Période de distribution : du vendredi 5 janvier 2024 au vendredi 17 mai 2024



Contrat d'engagement Œufs
Janvier à Mai 2024

Page 2 sur 2

e. Les produits :

Périodicité de livraison :

Le **vendredi** chaque : Semaine **O**
 Semaine paire **O**
 Semaine impaire **O**

PRODUITS	Prix unitaire euros	Quantité	Prix total par semaine
ŒUFS boîte 6	3,30 €		

Montant du contrat et paiement :

Distribution semaine : Prix total par semaine x 20 =

Distribution semaine paire : Prix total par semaine x 10 =

Distribution semaine impaire : Prix total par semaine x 10 =

Paiement par chèque à l'ordre de EARL de Pontaly. Les chèques et contrat seront remis à la référente ou déposés dans la boîte aux lettres de l'Amap au 69, rue Jean Mermoz **avant le 20 décembre 2023**. Ils seront encaissés à partir du 8 janvier 2024.

Signature de l'adhérent

Signature du producteur